

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse 1 Capitole, Hugues KENFACK,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique :

Donne délégation de signature à :

Madame Jacotte FAURE, Ingénieur d'études, Cheffe de projet ENGAGE.EU

à l'effet de signer en son nom, pour le Service Opérationnel (SO) 900006 – Service Commun des Relations Européennes et Internationales, eOTP ENGAGE : n°21ENGANR, n°20ENGAGE et 21SWAF01 :

- en dépenses :
 - les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 2 500 € HT,
 - les certifications de service fait sans limitation de montant.
- en recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant,
- les ordres de missions temporaires concernant le SO900006, hormis ceux la concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ce même budget.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jacotte FAURE, Madame Caroline HOURDRY, Directrice du Service Commun des Relations Européennes et Internationales, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

Fait à Toulouse, le 15 février 2022

La déléguataire,



Jacotte FAURE

La déléguataire,



Caroline HOURDRY

Le Président,



Hugues KENFACK